



PA 2014-2016
séance de signature
21 mars 2014

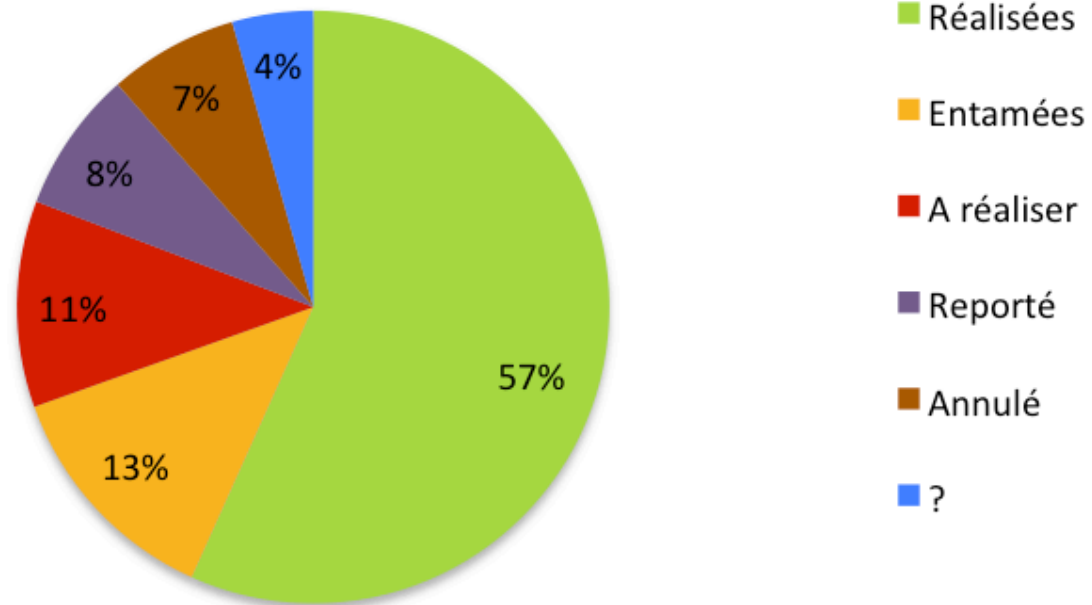
Contenu

Le PA 2014-2016 c'est :

- 302 actions spécifiques
- 48 partenaires engagés concrètement
- 5 objectifs principaux
- 10 thèmes d'actions
- la continuité des PA précédents (2008-2010 + 2011-2013)

Evaluation du PA 2011-2013

453 actions spécifiques



Inventaire des points noirs

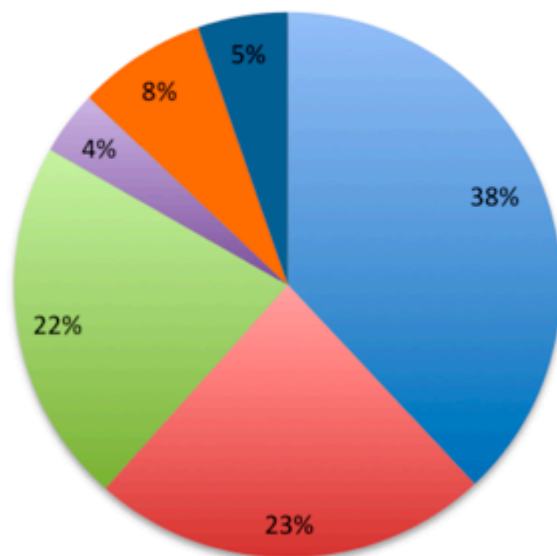
- 463 km de cours d'eau inventoriés entre 2010 et 2012
- 470 points noirs résolus entre 2001 et 2012
- 1400 points noirs existants (au 01 mars 2013)
 - ◆ Eaux usées = 43%
 - ◆ Déchets = 24%
 - ◆ Ouvrages dégradés = 10%
 - ◆ Érosions de berges = 10%
 - ◆ Entraves à l'écoulement = 10%
 - ◆ Autres = 3%

Plantes invasives

- 522 km de cours d'eau inventoriés entre 2008 et 2012
- Présence de plantes invasives à +/- 1.000 endroits
- 24 chantiers sur 35 cours d'eau en 2013 (165 km)
- 42 km éradiqués depuis 2012 (Lasne et affluents)
- 22 nouveaux km en cours d'éradication depuis 2013 (Thyle et affluents)

Contenu par objectifs

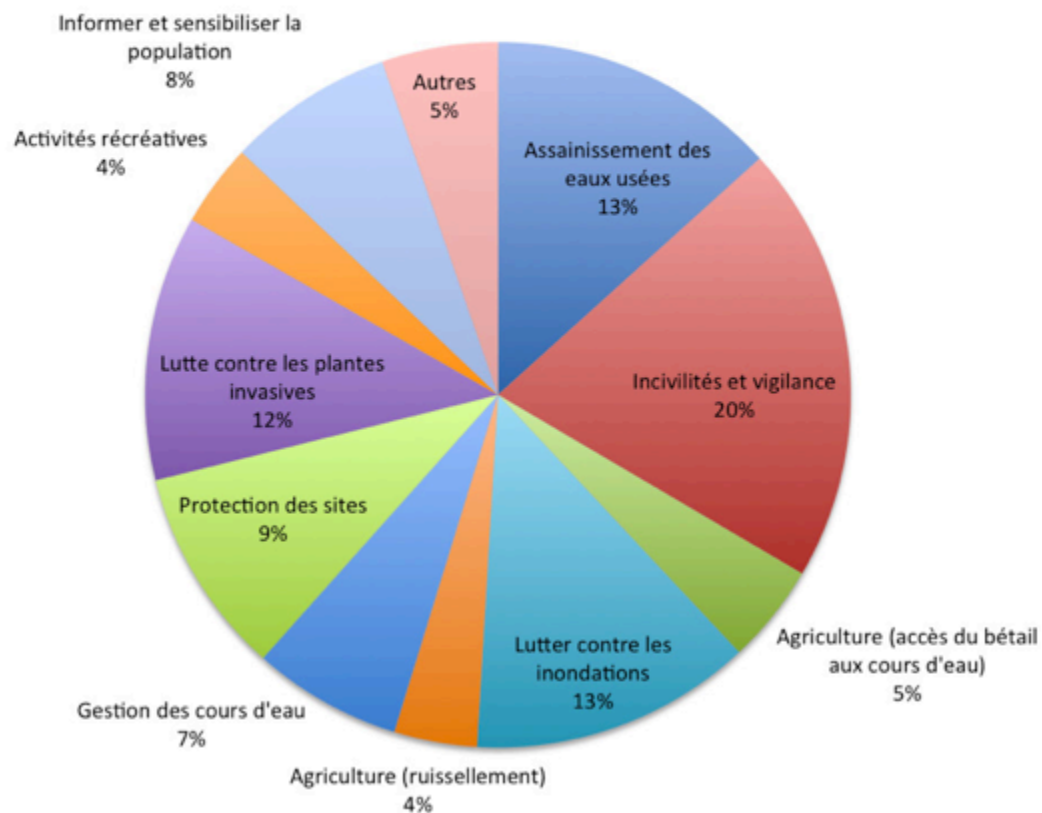
ACTIONS Spécifiques par objectifs



- 1. Améliorer la qualité des eaux de surface et résoudre les atteintes aux cours d'eau
- 2. Lutter contre les inondations et les coulées de boue
- 3. Protéger le patrimoine naturel lié aux cours d'eau et milieux associés
- 4. Valoriser les cours d'eau
- 5. Informer et sensibiliser la population
- 6. Autres

Contenu par thèmes

Actions spécifiques par thèmes



Incivilités et vigilance : 20 %

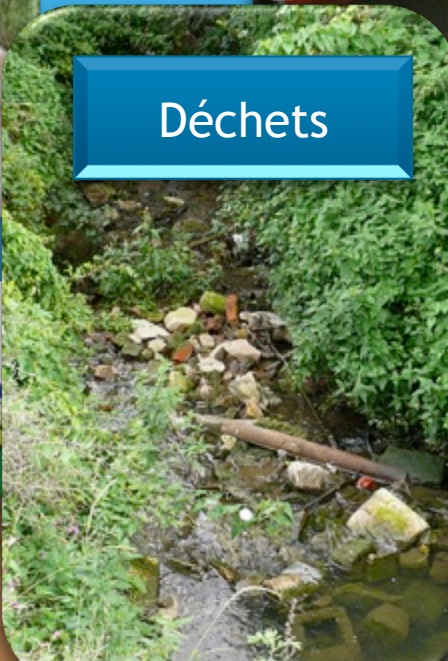
Ouvrages dégradés



Nettoyages ciblés et opérations rivière propre



Déchets



Déchets verts



Contrôle et répression

eaux de surface et aux eaux souterraines
de quelque manière que ce soit!



Maîtres d'œuvre :

- Gestionnaires
- Associations
- CRDG

Incivilités et vigilance : 20 %

Gestion différenciée

Inventaires
points noirs

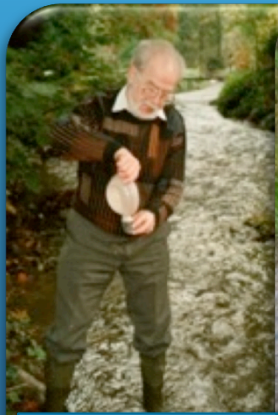
Pesticides usage domestique

Analyses

règlements communaux,
PWRDP,...

Autres :
- poubelles
le long des CE
- citernes à mazout
- ...

Maître d'œuvre :
- Gestionnaires
- Associations
- CRDG



Cette note d'information et de sensibilisation est une initiative du Contrat de rivière Dyle-Gette asbl, en collaboration avec l'Union des Villes et Communes

Assainissement des eaux usées : 13 %



Rejets individuels



Des obligations spécifiques sont liées au régime d'assainissement de votre habitation en fonction du PASH (plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique). Vous êtes concerné par le PASH Dyle-Gette, adopté par la Région wallonne en 2005.

Yvon vous aide à y voir plus clair :

- **en zone d'assainissement collectif** : toute habitation doit être raccordée à l'égout dès la pose de celui-ci en voirie, et faire l'objet d'une demande de raccordement. Votre commune tient un registre des raccordements lors de la pose des nouveaux égouts. Un règlement spécifique relatif au raccordement à l'égout est peut-être déjà entré en vigueur;
- **en zone d'assainissement autonome** : toute habitation doit à terme être équipée d'un système d'épuration individuelle. Vous avez le choix de placer à vos frais soit un système intensif (micro-station), soit un système extensif (lagunage). Une prime à l'installation de votre équipement peut vous être accordée. A proximité des captages d'eau publics, les délais de mise en conformité sont plus stricts.
- **en zone transitoire** (zone qui évoluera, soit vers le collectif, soit vers l'autonome) : les obligations de chacun seront déterminées par des études complémentaires.

Par ailleurs, la loi stipule aussi qu'**il est interdit d'introduire des matières telles que des restes de peintures, huiles de vidanges, graisses, solvants... dans les égouts** (donc dans les éviers, toilettes, avaloirs... car ceux-ci rejoignent les égouts !). En étant éliminés de la sorte, ces produits (toxiques) risquent en effet d'entraîner un dysfonctionnement des stations d'épuration ou d'aboutir tels quels dans les cours d'eau car les stations ne sont pas conçues pour les traiter.

Aidez Yvon le Héron en veillant à diminuer l'impact de vos rejets : utilisez des produits d'entretien plus écologiques et évacuez les surplus de vos produits via le parc à conteneurs le plus proche.

Savez-vous aussi que :
le nettoyage d'un véhicule à moteur à moins de 10 m d'une eau de surface est interdit sans autorisation ?

Pour plus d'informations, Yvon le Héron vous invite à prendre contact auprès de votre administration.

Consultez aussi le guide sur les eaux usées, téléchargeable sur crdg.be/assainissement. Sur sa page personnelle, des prescriptions y sont reprises, concernant les moyens d'évacuation des déchets, le traitement, la séparation des eaux domestiques et pluviales, les analyses chimiques (fosse septique, dégraisseur de visite...).

Pour votre information, il est obligatoire de faire vérifier régulièrement votre fosse septique par un vidangeur agréé.



Cette fiche d'information et de sensibilisation est une initiative du Contrat de rivière Dyle-Gette asbl, en collaboration avec l'Union des communes de Wallonie asbl, le Département de la Police et des Contrôles de la Région wallonne (DGO), les agents constatateurs conventionnés et les sanctionneurs provinciaux du Brabant wallon, de Liège et de Luxembourg, ainsi que les communes du bassin Dyle-Gette.
Consultez les textes légaux de référence : <http://environnement.wallonie.be/aerw/dgrms>

Le Contrat de rivière Dyle-Gette réunit tous les acteurs publics et privés qui mènent des actions de protection et/ou de restauration de la qualité des cours d'eau. Il compte comme partenaires principaux le Service public de Wallonie, les Provinces du Brabant wallon et de Liège, les intercommunaux IBWAIDE et ICBW 22 communes du bassin Dyle-Gette, FACL et 27 associations.

CR Dyle-Gette, avenue de Waterloo, 58 à 1490 Court-St-Étienne - Site : www.crdg.be - Mail : contrat.riviere@crdg.be

Raccordements/Enquêtes de quartier



Endoscopie



Maîtres d'œuvre :
- Gestionnaires
- CRDG



STEP
Individuelles

Pose et réfection d'égout
en voiries et fonds de jardins



Table-ronde

Autres :

- Assainissement transitoire (révision du PASH)
- Expo CRDG sur STEP IBW
- Puits perdants
- Pollution d'étang
- ...

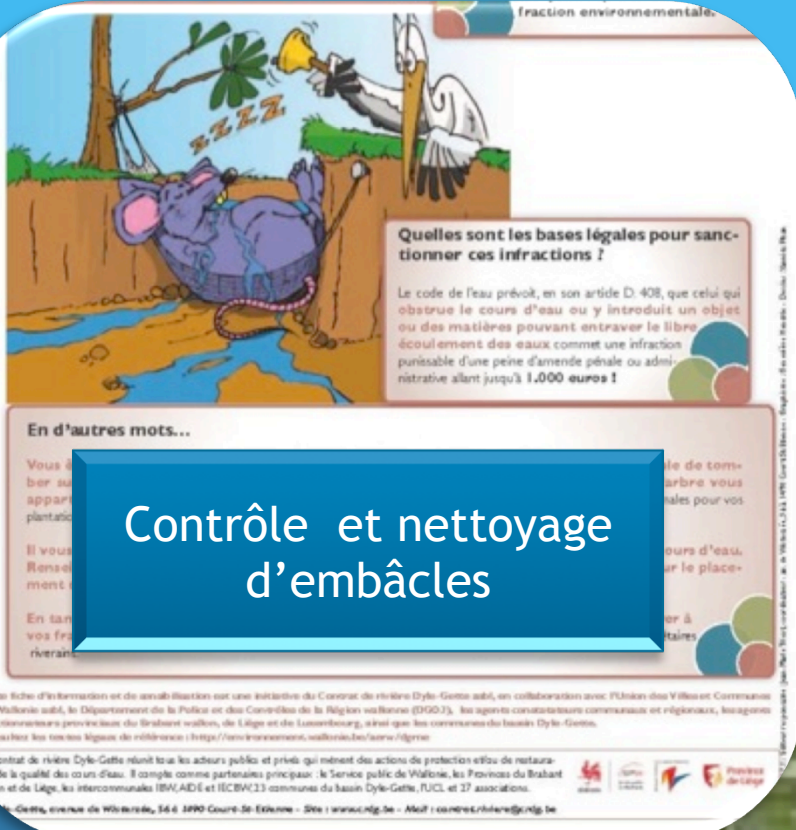


Finalisation des Programmes
d'assainissement ?

Maîtres d'œuvre :

- Gestionnaires
- CRDG

Lutter contre les inondations : 13 %



Etude de pièges à sédiments

Etude/Travaux retenues d'eaux : BO,...

Plate forme de connaissance et expertise

Matinée d'info :
eaux pluviales en
agglomération

Divers :
- Parking semi-filtrant
- Citerne eaux de pluie

Maîtres d'œuvre :
- Gestionnaires
- CRDG

Elaboration des PGRI 2015

Lutte contre les plantes invasives : 12 %

Chantiers d'éradication Balsamine



Expérimentation sur Renouées du Japon



Balsamine de l'Himalaya, berce du Caucase et renouée du Japon
Ne les plantez pas, ne les dispersez pas !
Sur les berges, elles peuvent perturber la flore des espèces indigènes et transformer nos rivières de France.
Ne plantez pas les berges en herbe, elles participent à leur érosion.

Vous voyez ces plantes autour de vous ?
Contactez le Contrat de rivière Dyle-Gette
au 010 62 04 30

Évitez ...

- De transporter et de manipuler les terres lors de travaux sur les sites érodés.
- De planter ces espèces, ...
- De les distribuer.
- De toucher la Berce de Caucase avec vos mains, elle est très irritante.

Les espèces exotiques envahissantes, souvent si belles, sont une des principales causes de perte de biodiversité dans le monde !

Source de photos : CR Dyle-Gette et autres

Information sensibilisation

- Autres :
- grand solidage
 - finalisation inventaire

Législation à créer

- Maîtres d'œuvre :
- Gestionnaires
 - Associations
 - CRDG

Protection de la nature : 9 %

INVITATION à une soirée d'information et d'échanges :
"La situation du castor en Wallonie et en Dyle-Gette"



(c) Philippe Goubau

(c) Philippe Goubau

V
G
V

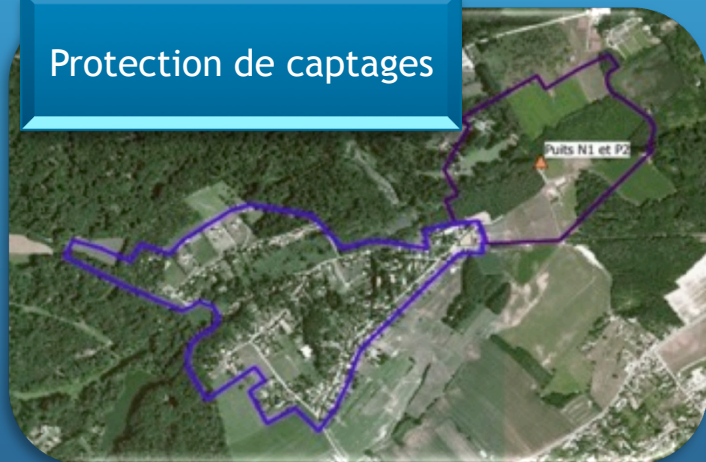
Gérer la présence du castor + inventaires

Brabant



Zones humides

Protection de captages



Protection d'espèces sensibles : batraciens, ..

Continuité écologique du CE



Réserves naturelles :
valorisation didactique

Maîtres d'œuvre :

- Gestionnaires
- Associations
- CRDG

Information/sensibilisation générale: 8 %

Mot du Président



Chers Membres,

2014 .. Une année que je vous souhaite excellente, à vous et à vos proches...

Actualité du CR



Halte aux dépôts de déchets, retour sur la campagne d'octobre 2013

Durant tout le mois d'octobre 2013, le Contrat de rivière Dyle-Gette a mené une ultime campagne de nettoyage des dépôts de déchets sur les Zones de Police des Ardennes-



Hydroélectricité : questions - réponses

La Belgique s'est fixée comme objectif de produire, à l'horizon 2020, 13% de son énergie à partir

Communication CRDG :
Lettre d'Info, contacts presse, site WEB



Balade gourmande

Projets locaux :
- Kayaks, ...



Groupes locaux , PCDN, ...



Aide/service CRDG :
- Expo
- Barrages flottants
- Proscope
- Animations
- ...



JWE

Maîtres d'œuvre :
- Gestionnaires
- Associations
- CRDG

Gestion des cours d'eau : 7 %



Protection de berges : enrochement

Formation
personnel
communal



Concertations



Aménagement des berges ou du lit
cascatelles et plantation



autres : curage
biologique

Plans PARIS
2015

Maîtres d'œuvre :
- Gestionnaires
- CRDG

Agriculture (accès du bétail au cours d'eau) : 5 %

Un cours d'eau traverse une de mes prairies : mes bêtes peuvent-elles y aller et y boire en toute tranquillité ?

- Protection des berges et accès du bétail : cadre légal
- Mais au fait, pourquoi demande-t-on de limiter l'accès des bêtes au cours d'eau ?
- Quelles sources de financement peuvent être sollicitées ?
- Pour en savoir plus ...



Sensibilisation et accompagnement des agriculteurs

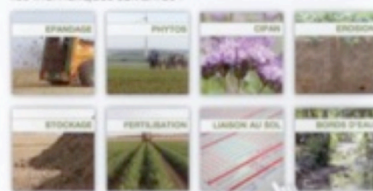


Eaux usées agricoles

- Clôtures des CE
- Révision du PDGA

QUI RÉPOND À VOS QUESTIONS?

Trouvez en 4 clics les réponses à toutes vos questions sur les thématiques suivantes :



MAIS ÉGALEMENT :

- une mise à jour de toute modification des législations agricoles en lien avec l'eau
- des invitations aux activités thématiques et démonstrations de terrain des partenaires
- un service météo géolocalisé

COMMENT FAIRE ? RIEN DE PLUS SIMPLE!

- > www.agreau.be
- > flashez le code ci-dessous et téléchargez l'application sur votre smartphone



APPLICATION GRATUITE



- Maîtres d'œuvre :
- Gestionnaires
- CRDG

Agriculture (érosion et ruissellement) : 4 %



Cellule GISER

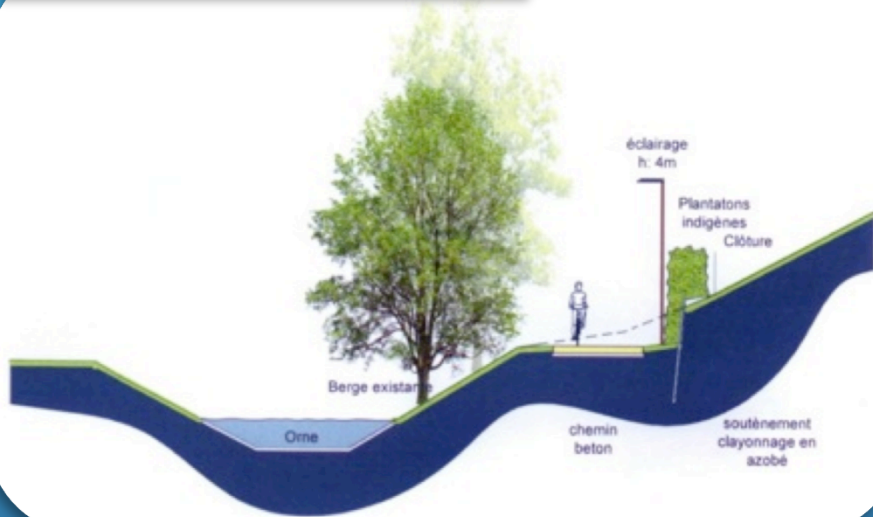
Études techniques et aménagements antiérosifs

Maîtres d'œuvre :
- Communes

Valorisation des CE : 4 %

Patrimoine historique

Itinéraires
découvertes



Autres :

- Aménagement de source
- Plantations paysagères
- ...

Maîtres d'œuvre :

- Communes
- Associations



Conclusion

à chaque problème une solution !

